



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**13 FÉVRIER 2025**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2025-5**

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 février à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 5 février 2025 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Sandrine SUCH, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAND, Monsieur Charles IFSSAH, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Mme Catherine PUJOL, M. Bernard REYES, Mme Marie BACH.

**REPRESENTE(S)** : Laurence PIGNIER, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Xavier BAUDRY, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Jean-François MAILLOLS, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO, Georges PUIG, ayant donné pouvoir à Jean-Claude PINGET, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Marie ESTEVES, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI

**ABSENT(S)** : M. Rémi GENIS, Mme Christine ROUZAUD DANIS.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sébastien MENARD

**Tarifs 2025 - Modification relative au nettoyage des espaces**

M. Charles PONS expose :

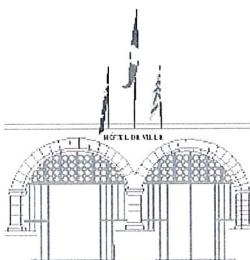
Mes chers collègues,

Considérant que les services publics locaux facultatifs offerts aux usagers par la Ville de Perpignan reposent sur un financement municipal et une participation financière des usagers sur la base d'une tarification établie chaque année, en conformité avec la loi et le coût réel du service,

Considérant que par délibération N° 2024-371, en date du 20 décembre 2024, le Conseil municipal a adopté la grille tarifaire applicable aux diverses prestations municipales à compter du 1er janvier 2025,

Considérant que les tarifs 2025 relatifs à l'enlèvement des dépôts sauvages et des déjections canines ainsi qu'à la remise en état du domaine public ont été modifiés, en intégrant désormais une facturation au coût réel concernant ces prestations,

Considérant que si ce nouveau fonctionnement est parfaitement applicable aux services de la propreté, les forfaits d'intervention de la Police Municipale doivent, eux, être maintenus afin de raccourcir la durée des procédures,



Considérant que la page 17 du fascicule « Nettoyage des espaces » doit ainsi être modifiée et intégrer les éléments suivants :

- **Enlèvement déjections canines :**  
Forfait par intervention : 110.60 €
- **Remise en état du domaine public :**  
Forfait par intervention : 199.80 €

Le Conseil Municipal décide :

1. De valider la modification de la page 17 des tarifs municipaux 2025 relatifs au nettoyage des espaces, les autres tarifs restant inchangés ;
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

OUÏ cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

53 POUR

=====  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20250213-204176-DE-1-1

Accusé reçu le : 24 FEV. 2025

Affiché le : 24 FEV. 2025

M. Charles PONS, Pour le Maire l'Adjoint délégué



## NETTOYAGE DES ESPACES

Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Municipal en date du ... 13 FEV. 2025

Charles PONS

NETTOYAGE DES ESPACES  
TARIFS 2025



Prestations		2025
<b>Débroussaillage et nettoyage de terrains propriétaire défaillant</b>		
Facturation au coût réel des travaux effectués d'office	Coût réel	
Astreinte - par jour de retard	25,50 €	
Forfait frais de procédure	205,00 €	
<b>Élagage propriétaire défaillant</b>		
Facturation au coût réel des travaux effectués d'office	Coût réel	
Forfait frais de procédure	205,00 €	
Prestations		2025
<b>Enlèvement dépôts sauvages</b> (dépôts abandonnés sur l'espace public ou privé pouvant être traités dans les installations classées de catégories 2 et 3)		
Dépôt inférieur à 1 tonne - forfait par intervention	Facturation au coût réel	
Dépôt supérieur à 1 tonne		
- frais d'enlèvement - forfait par tranche d'une demi-journée minimum		
- traitement des déchets - à la tonne		
<b>Enlèvement déjections canines</b>		
Forfait par intervention	110,60 €	
<b>Remise en état du domaine public</b>		
Frais de nettoiement - à l'heure (coût pour un agent)	55,25 €	
Frais de nettoiement - à l'heure (coût pour une équipe de deux agents)	99,61 €	
Forfait par intervention	199,80 €	

